



# En direct des Négos seniors groupe FT

Séance du 8 octobre 2009

## Des avancées..... insuffisantes

Lors de la séance du 8 Octobre la Direction a présenté un nouveau projet d'accord senior avec quelques avancées notamment sur la partie Temps Partiel Senior.

Ces avancées se traduisent essentiellement:

- ✓ par une augmentation de la sur-rémunération de 5 %
- ✓ par la mise en place d'une rémunération planchée pour tous ceux qui entreront dans le dispositif de 1400 euros bruts pour les non-cadres et de 2000 euros pour les cadres.
- ✓ par la concrétisation de l'annonce de Didier Lombard sur l'absence de mobilités forcées 3 ans avant le départ en retraite et pour tous ceux qui entreront dans le dispositif de Temps Partiel Senior.
- ✓ La création de commissions de médiations locales (avec les signataires seulement!)
- ✓ La possibilité d'un temps partiel dès 55 ans à 70% payé 70% avec les cotisations retraite salariales et patronales payées à 100% (obtenues pendant la réunion)

Si nous prenons acte de ces avancées, fruit de la mobilisation des salariés et de l'unité syndicale dans la négociation, le compte n'y est pas au regard des revendications exprimées par le Personnel dans les pétitions, les préavis de grève .....

Le compte n'y est pas non plus au regard des mesures indispensables soutenues par l'ensemble des organisations syndicales :

- ✓ ouvrir la possibilité d'une entrée dans ce type de dispositif 5 ans avant la retraite
- ✓ verser une prime de 24 mois pour tous les salariés qui sont dans le dispositif TPS
- ✓ pas de mobilités forcées pour les seniors 5 ans avant la retraite et de toute façon à partir de 55 ans
- ✓ annoncer un volume d'emploi correspondant au remplacement des temps libérés

Ces revendications doivent continuer à être portées par l'amplification de la mobilisation des salariés et par l'ensemble des syndicats !

Il n'est pas acceptable que la Direction n'entende pas la demande de milliers de seniors de voir la période du TPS être étendue.

Il n'est pas acceptable que la Direction tente de faire valider un projet d'accord, qui sans la prise en compte du remplacement des départs par des embauches se traduirait par une dégradation importante des conditions de travail.



La CGT a obtenu que la direction étudie la question des services actifs qui ont bénéficiés d'une promotion et pour qui France Télécom n'applique plus depuis quelques temps la possibilité de garder individuellement les bénéfices de la limite d'âge de leur ancien grade. Leur décote grimpe ainsi de plusieurs trimestres. La CGT demande que cette loi du 21 Août 2003 art 69 alinéa 1 et 2 s'applique à France Télécom.

La Direction s'est engagée à étudier la possibilité d'un temps partiel aidé (paiement des cotisations retraite) dès 55 ans aussi pour les 80%.

Ensemble, unis dans l'action nous serons enfin entendus par la Direction  
La CGT appelle donc les salariés à décider de toutes les formes d'actions, d'initiatives auprès des Directions locales susceptibles de faire avancer les négociations dans le bon sens.

Montreuil, 9 octobre 2009

Pour défendre vos droits, pour en gagner de nouveaux :  
« syndiquez-vous efficace »

**Bulletin de contact et de syndicalisation CGT** 

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Facultatif : ☎ (perso.) ..... ☎ (profes.) .....

Grade/ Classification : ..... Métier : .....

Service/Bureau (nom et adresse) : .....

